

MEX-X

1.130



Autorisé
75 kg



MEYRA®

COMMANDE

DEVIS

VERSION SPÉCIALE

S'il vous plaît faxer la commande remplie:
+49 (0) 5733 922 9311

Service à la clientèle:
+49 (0) 5733 922 311


Revendeur:

Adresse de livraison:

Référence:

MEYRA



 Poids de l'utilisateur autorisé
75 kg

PRIX DU FAUTEUIL

HT € TTC € LPPR LPPR €

MEX-X 1.130

€ 2.940,00 € 2.626,95 4134364 € 962,20

00

LONGUEUR DU CHÂSSIS (LC) ET FORMES DU CHÂSSIS

Code	Description	Profondeur d'assise	Long.	Roues motrices	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 352	Châssis Midi	240 – 340 mm	510 mm	20" 22" -	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/> 353	Châssis Maxi	280 – 380 mm	550 mm	- - 24"	€ 0,00	€ 0,00		

01

LARGEUR D'ASSISE (LA)

	Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	124	LA 240 mm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	126	LA 260 mm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	28	LA 280 mm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	30	LA 300 mm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	32	LA 320 mm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	34	LA 340 mm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	36	LA 360 mm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	38	LA 380 mm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	40	LA 400 mm	€ 0,00	€ 0,00		

02

PROFONDEUR D'ASSISE (PA)

	Code	Description	Châssis	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	524	PA 240 mm	352	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	526	PA 260 mm	352	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	528	PA 280 mm	352 et 353	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	390	PA 300 mm	352 et 353	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	392	PA 320 mm	352 et 353	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	394	PA 340 mm	352 et 353	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	366	PA 360 mm	353	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	368	PA 380 mm	353	€ 0,00	€ 0,00		

03

HAUTEUR D'ASSISE AVANT (HAAV) EN COMBINAISON AVEC ROUES AVANT (SANS COUSSIN D'ASSISE)

Lignes horizontales = Hauteur d'assise en cm
Lignes verticales = Dimensions roues avant en mm

Choisissez la hauteur d'assise désirée en combinant la hauteur d'assise et la dimension roues avant

HAAV EN COMBINAISON AVEC LONGUEUR DE CHÂSSIS MIDI CODE 352

HAAV	Châssi	340	350	360	370	380	390	400	410	420	430	440	450	460	470	480
Ø 100	352	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-	-
CAOUTCHOUC DUR																
Ø 125*	353	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-	-
CAOUTCHOUC DUR																

HAAV EN COMBINAISON AVEC LONGUEUR DE CHÂSSIS MAXI CODE 353

Ø 100	353	-	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAOUTCHOUC DUR																
Ø 125*	353	-	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAOUTCHOUC DUR																

ROUES AVANT X-TRENDS

	Code	Article	Description	Jantes	Pneus	Ø x L	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	689	1068963	Lightwheel	Plastique	Bandage Trans/Colorè	100 x 23 mm	€ 73,00	€ 77,02		
<input type="checkbox"/>	689	1072385	Roues avant	Alu	Bandage	100 x 23 mm	€ 164,00	€ 173,02		
<input type="checkbox"/>	689	1072386	Roues avant	Alu	Bandage	125 x 32 mm	€ 164,00	€ 173,02		

04

COUSSIN D'ASSISE + SYSTÈME D'ASSISE

	Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	560	Coussin d'assise, Trevira 30 mm	€ 33,08	€ 34,90		

SYSTÈME D'ASSISE SEATY

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	4976 Siège Seaty, anatomique	€ 298,00	€ 314,39		
<input type="checkbox"/>	4976 Coque pour siege Seaty Active, uniquement sans siege ni dossier 4977	jusqu'à LA 30cm	€ 1.198,00	€ 1.263,89	
<input type="checkbox"/>	4976 Coque pour siege Seaty Active, uniquement sans siege ni dossier 4977	à partir de LA 30cm	€ 1.698,00	€ 1.791,39	

La hauteur d'assise augmente de 3 cm avec le Seaty
 * LA fauteuil roulant = largeur d'assise Seaty + 3 cm
 ** LA fauteuil roulant = largeur d'assise Seaty + 4 cm
 La hauteur du dossier est mesurée jusqu'aux omoplates

Largeur d'assise en cm:

Profondeur d'assise en cm:

Hauteur d'assise en cm:

HOUSES ET COULEURS SEATY

- Noir Bleu foncé Bleu clair Revêtement incontinence cousin assise



HAUTEUR D'ASSISE ARRIÈRE (HAAR) EN COMBINAISON AVEC ROUES MOTRICES (SANS COUSSIN)

Lignes horizontales = Hauteur d'assise en cm
 Lignes verticales = Dimensions roues en inch

Choisissez la hauteur d'assise désirée en combinant la hauteur d'assise et la dimension roues avant

Châssis	340	350	360	370	380	390	400	410	420	430	440	450	460	470	480
Ø 20 x 1 “* ”	352	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-	-
Ø 22 x 1 “	352	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-	-
Ø 22 x 1 “	353	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Réglables: 0°, 3°, 6°, 8°. Avec un pente de 3° la HAAR diminue de 10 mm par rapport à la HAAV.
 * Pas en combinaison avec roues AV 125 mm. Voir choix de roues chapitre 3 hauteur assise avant

06

POSITION HORIZONTALE DE ROUES MOTRICE (RÉGLAGE DU CENTRE DE GRAVITÉ)

	Passif				Semi-actif				Actif				
Position	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Sélection code 352	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sélection code 353	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

07

ROUES ARRIÈRES EN COMBINAISON AVEC LONGUEUR DE CHÂSSIS

	Code	Description	Ø	Ø	Ø	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	651	Roue standard, avec pneus haute-pression 8 bar et essieux enfichable (Paire)	20"	22"	24"	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	752	Roues extra-légères avec pneus haute-pression 8 bar et mains courantes en aluminium, gain de poids de 330 g / roue par rapport à une roue standard	20"	22"	24"	€ 290,00	€ 305,95		

Choisissez vos mains courantes dans le catégorie 08

Choisissez en option les roues motrices X-TRENDS avec mains courantes et pneus à la place des roues motrice code 651 ou 752

ROUES ARRIÈRES X-TRENDS

	Code	Article	Description	Ø	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	688	1068705	Roues Six-Star avec pneus haute-pression 8 bar et mains courantes alu	24 x 1"	€ 532,00	€ 561,26		
<input type="checkbox"/>	688	1068707	Roues jantes aluminium, pneus Cross à crampons, mains courantes acier	24 x 1,75"	€ 370,00	€ 390,35		

PROLONGEMENT DE L'EMPATTEMENT DES ROUES

	Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	878	Prolongement de l'empattement de roués, 7 cm	€ 134,00	€ 141,37		

CARROSAGES

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	447 Carrosage 3°	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	454 Carrosage 6°	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	448 Carrosage 8°	€ 0,00	€ 0,00		

08

MAINS COURANTES ET OPTIONS (INCOMPATIBLE AVEC ROUES X-TRENDS)

Code	Description	Ø	Ø	Ø	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	492 Maxgrepp Ergo, uniquement avec écartement 15 mm code 692	-	22"	24"	€ 530,00	€ 559,15		
<input type="checkbox"/>	493 Mains courantes en acier inox brillant	-	-	24"	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	494 Mains courantes en aluminium	20"	22"	24"	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	168 Revêtement mains courantes Optigrip, specials tétra	-	-	24"	€ 293,00	€ 309,12		
<input type="checkbox"/>	166 Revêtement mains courantes, silicone noir, lisse	20"	22"	24"	€ 101,00	€ 106,56		
<input type="checkbox"/>	692 Distance mains courantes 15 mm	20"	22"	24"	€ 0,00	€ 0,00		

09

PNEUS

Code	Description	Ø	Ø	Ø	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	492 Pneus haute pression 8 bar	20 x 1"	22 x 1"	24 x 1"	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	902 Pneus PU, increvables	-	22 x 1"	24 x 1"	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	897 Pneus Marathon Plus Evolution, bande de roulement renforcée	-	22 x 1"	24 x 1"	€ 24,00	€ 25,32		

10

FREINS

	Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	305	Freins à pression pour utilisateur	€ 0,00	€ 0,00		
		Freins à tambour pour accompagnateur, freins à pression pour utilisateur code 305 peuvent être choisis séparément.				
<input type="checkbox"/>	706	Uniquement avec carosage 6° code 454, mains courant en aluminium code 484, pneus haute-pression 8 bar code 496, poignées de poussée code 502	€ 442,00	€ 466,31		

11

HAUTEUR DU DOSSIER (HD)

	Code	Description	Hauteur	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	424	Dossier	24 cm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	426	Dossier	26 cm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	428	Dossier	28 cm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	625	Dossier	30 cm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	432	Dossier	32 cm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	434	Dossier	34 cm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	436	Dossier	36 cm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	438	Dossier	38 cm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	632	Dossier	40 cm	€ 0,00	€ 0,00		

12

DOSSIER ET SYSTÈME DOSSIER

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 4279	Dossier standard, incompatible avec réglage angulaire du dossier code 2'	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/> 735	Dossier réglable avec cousin	€ 148,00	€ 156,14	4375116	€ 34,60
<input type="checkbox"/> 736	Dossier réglable avec coussin	€ 103,00	€ 108,67	4375116	€ 34,60
<input type="checkbox"/> 593	Sans dossier	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/> 4977	Sans assise ni dossier, uniquement avec Seaty Active	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/> 621	Dossier sans courbure lombaire	€ 0,00	€ 0,00		

OPTIONS DOSSIER

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 502	Poign2es de poussée réglables en hauteur sans palier sur 30 cm, montées sur les montants du dossier	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/> 138	Barre de stabilisation pour dossier Uniquement avec poignées de poussée réglable en hauteur code 502	€ 85,00	€ 89,68		
<input type="checkbox"/> 29	Dossier, inclinable +/- 15° par paliers de 5°	€ 206,00	€ 217,33		
<input type="checkbox"/> 913	Appui-tête, petit, amovible, réglable en hauteur, en profondeur et angulairement	€ 0,00	€ 0,00		

13

LES PROTÈGE-VÊTEMENTS ET LES ACCOUDOIRS

Code	Description	1	2	3	4	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 24	Manchettes confort, réglables en hauteur Uniquement avec accoudoirs code 100 Incompatible avec tablette thérapeutique code 929		●	●	●	€ 117,00	€ 125,44		
<input type="checkbox"/> 98	Garde-boue 50 mm Uniquement avec accoudoirs code 100 Conseillé avec freins à tambour code 706	●			●	€ 66,00	€ 69,63		
<input type="checkbox"/> 100	Protège-vêtement en aluminium, revêtement intérieur carbone	●			●	€ 0,00	€ 0,00		

14

REPOSE-PIEDS

Code	Description	Prof	SJ	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 54	Palette mono-bloc, réglable latéralement, réglable en hauteur, profondeur et angulairement	150	14 – 38 cm	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/> 313	Palette mono-bloc, élargie, relevable latéralement, avec cales-pieds, réglable en hauteur, profondeur et angulairement	180	14 -38 cm	€ 199,00	€ 209,95		

ACCESSOIRES PALETTES

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 317	Adaptateur de profondeur pour palette + 5 cm vers l'avant (conseillé à partir de	€ 31,00	€ 32,71		

15

COULEURS DU CHÂSSIS

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 132	Rouge métallique (LA 32 cm)	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/> 183	Argent métallisé	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/> 4922	Vert métallique	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/> 4923	Orange métallique	€ 0,00	€ 0,00		

Autres couleurs avec supplément

16

COULEURS DE LA TOILE DU DOSSIER ET DE L'ASSISE

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 235	Noire	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/> 273	Orange	€ 0,00	€ 0,00		

ACCESSOIRES AUTOUR DU FAUTEUIL ROULANT

FLASQUES DE PROTECTION

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	489 Flasques de protection, transparentes	€ 204,00	€ 215,22		
<input type="checkbox"/>	4975 206155600 Motifs spéciaux Blueprince, voir www.blueprince.de	€ 336,00	€ 354,48		

TUBES DE BASCULEMENT

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	309 Tubes de basculement unique, monté à droite, incompatible avec anti-basculés code 691	€ 49,00	€ 51,70		

ANTI-BASCULE

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	691 Anti-basculés, enfichables (paire)	€ 0,00	€ 0,00		
<input type="checkbox"/>	728 Anti-basculés, escamotable, (paire) Incompatible avec le prolongement de l'empattement des roues code 878 Uniquement avec longueur de châssis maxi code 353 lorsque la hauteur d'assise à l'arrière est supérieure à 420 mm, avec longueur de châssis mid code 352 lorsque la hauteur de l'assise à l'arrière est supérieure à 390mm	€ 229,00	€ 241,60		

TABLETTE THÉRAPEUTHIQUE

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	929 Tablette thérapeutique en plastique, transparente, réglable	€ 231,00	€ 243,71		

AUTRES ACCESSOIRES

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	679 Fixation pour châssis en position pliée	€ 16,00	€ 16,88		
<input type="checkbox"/>	951 Filet	€ 10,00	€ 10,55		
<input type="checkbox"/>	970 Porte-cannes, uniquement avec tubes de basculement code 309	€ 43,00	€ 45,37		
<input type="checkbox"/>	819 Catadioptré	€ 26,00	€ 27,43		
<input type="checkbox"/>	205542100 Compresseur	€ 112,00	€ 118,16		

ACCESSOIRES X-TRENDS

Code	Description	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	261519300 Sac à dos X-Trends	€ 41,00	€ 43,26		
<input type="checkbox"/>	261519600 Valise Blach Wheel pour transport des roues	€ 24,00	€ 25,32		
<input type="checkbox"/>	206964600 3M catadioptrés auto-collant	€ 24,00	€ 25,32		

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1.1. Les présentes conditions de vente et de livraison (CGV) régissent les ventes conclues entre la société MEYRA GmbH et toute personne morale ayant conclu un contrat avec l'entreprise susnommée. Elles s'appliquent également à toutes les transactions futures avec le client, même sans nouvel accord.

1.2. Le client reconnaît que les CGV de MEYRA GmbH sont valables pour les contrats déjà existants et pour tous ceux à venir. Les conditions générales de vente du client ou d'un tiers ne sont pas applicables. De telles conditions commerciales n'engagent pas MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si l'entreprise cliente est une société, une personne morale de droit public ou un fonds spécial public.

2. OFFRE, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les offres de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuelles, si elles ne sont pas expressément qualifiées comme fermes.

2.2. MEYRA GmbH ne sera liée par les commandes reçues du client que sous réserve d'une confirmation écrite de la commande par MEYRA, laquelle interviendra dans les quatorze jours.

2.3. Le contrat est conclu par une confirmation écrite de la commande ; cette confirmation écrite s'applique également à toute modification ou tout ajout de commande.

2.4. Dans ce contexte, nous nous réservons les droits de propriétés et d'auteur sur les documents remis au client lors de la passation de la commande. Ces documents ne peuvent pas être transmis à des tiers à moins que nous ne donnions notre consentement express écrit. Dans la mesure où l'offre du client n'est pas acceptée dans les délais précisés en 2.2, ces documents devront nous être renvoyés.

3. PRIX

3.1. Les prix sont exprimés en euros. Tous les prix sont des prix nets. La Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux légal dans le pays concerné est payable en sus.

3.2. Sauf accord contraire écrit, nos prix s'entendent départ usine, hors emballage et chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés séparément.

3.3. Lorsqu'un prix de vente a été convenu, ce tarif est applicable au moment de la passation de la commande. Les changements de prix sont autorisés dès lors que le délai entre la date du contrat et la date de livraison convenue est supérieur à quatre mois. Si les salaires ou le coût des matériaux augmentent avant la mise à disposition des marchandises, nous sommes en droit d'augmenter le prix de manière appropriée en fonction de l'augmentation des coûts. Le client n'est en droit de résilier le contrat que si cette augmentation, entre la date de la commande et la date de livraison, dépasse sensiblement l'augmentation générale du coût de la vie.

3.4. Lors d'un complément de commande, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix mentionnés dans le contrat précédent.

3.5. Si la valeur nette de la commande est inférieure à 75,00 €, un supplément minimal de 9,50 € sera facturé y compris sur le chargement.

4. LIVRAISON, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si la marchandise est expédiée au client à sa demande, le risque de perte ou de dommages accidentels de la marchandise est transféré au client dès lors que les marchandises (y compris les livraisons partielles) ont été remises à un tiers pour l'exécution de la livraison. Cela s'applique indépendamment du fait que les marchandises sont

expédiées à partir du lieu d'exécution ou que les frais de transport ont été pris en charge.

4.3. Si le client souhaite faire valoir ses droits dans le cadre d'une réclamation à l'encontre de MEYRA GmbH, suite à un dommage ou à une perte, alors le client devra noter le préjudice sur les documents de transport ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal, et nous faire parvenir la réclamation dans le délai d'une semaine.

4.4. L'assurance contre les dommages d'expédition ne sera conclue qu'à la demande expresse du client et à ses frais.

4.5. En cas de retard de remise ou de livraison dû à des circonstances imputables au client, le risque est transféré au client dès l'annonce que la marchandise est prête à être expédiée.

4.6. En l'absence d'instructions spécifiques du client, le choix de l'itinéraire et du moyen de transport revient à MEYRA GmbH, sans garantie ni responsabilité quant au coût et à la rapidité du mode d'expédition retenu.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison établis sont des délais estimatifs, à moins que la date de livraison n'ait été spécifiquement fixée par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à courir à partir de la date de confirmation de la commande. Le délai de livraison est considéré comme respecté, si la marchandise quitte l'usine avant l'expiration du délai ou si le client a été avisé que la marchandise était prête à être expédiée.

5.3. L'observation des délais de livraison et de prestation nécessite la réception en temps voulu des documents à fournir par le client ainsi que la délivrance en temps voulu de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement par le client de toutes les autres obligations. Si ces conditions ne sont pas remplies à temps, ce délai est prolongé en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH ne pourra être tenue pour responsable des retards de livraison en raison de force majeure ou autre, des événements imprévisibles qu'elle n'a pas pu prévoir au moment de la conclusion du contrat (par exemple grèves, perturbations au sein de l'entreprise, livraisons non conformes, retard de transport, conditions météorologiques défavorables). Le délai de livraison est prolongé de la durée de l'obstacle productif pour lequel MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable, plus une période de récupération raisonnable du temps perdu.

5.5. Si les retards en résultant dépassent la période de six semaines, les deux contractants sont autorisés, en ce qui concerne les volumes de prestations, à résilier le contrat.

5.6. MEYRA est en droit de procéder à des livraisons partielles, dès lors que la livraison partielle est applicable pour le client dans le cadre des clauses contractuelles, la livraison des produits restants étant assurée et n'entraînant aucun coût supplémentaire pour le client.

6. PAIEMENT

6.1. Les factures doivent être payées en totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture sur l'un de nos comptes bancaires mentionnés. Si la facture ne concerne ni la livraison de pièces détachées ni une réparation, alors le client est autorisé, lors du paiement, à déduire 2 % d'escompte, dès lors que le paiement intervient dans les 8 jours suivant la réception de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les lettres de change que sur accord express. L'acceptation tient lieu d'exécution. Les corrections de factures via les chèques et les lettres de change sont sous réserve du paiement. Les dates de valeur sont effectives le jour où nous disposons définitivement de la contrevaletur.

6.3. Si le client n'a pas payé à l'échéance, les montants dus sont majorés de 8 % sur le taux de base des intérêts annuels du moment. Une revendication de dommages de retard plus important reste possible.

6.4. Si le client est en défaut de paiement, alors toutes les autres créances fondées sur le même rapport juridique sont immédiatement exigibles, sans que cela ne nécessite un communiqué spécial.

6.5. Le client a droit à une compensation uniquement si ses demandes reconventionnelles sont reconnues comme ayant force de loi ou sont incontestées. Pour l'exercice d'un droit de rétention, le client a autorité uniquement sur ce point, quand sa demande reconventionnelle repose sur les mêmes conditions contractuelles.

6.6. MEYRA GmbH est autorisée à céder ses créances résultant des ventes et prestations de service.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH demeure la pleine propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral, y compris des créances actuelles et futures du client.

7.2. Le client peut revendre la marchandise dans le cadre de ses activités. Il n'est pas habilité pour les autres dispositions, en particulier pour les remises d'un bien en propriété à titre de garantie et les hypothèques. Les créances du client pour la revente de la marchandise réservée (y compris d'autres créances comme le droit aux prestations de l'assurance ou d'actes illicites par perte ou destruction) sont dès à présent cédées à MEYRA GmbH par mesure de garantie. MEYRA GmbH accepte la cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées tant qu'il remplit ses obligations de paiement. En cas de retard de paiements du client, nous sommes autorisés à révoquer l'autorisation de prélèvement.

7.3. Si la marchandise sous réserve est traitée par le client, il est convenu par la présente que le traitement s'effectue en nom et pour le compte de MEYRA GmbH en tant que fabricant et que MEYRA GmbH acquiert immédiatement la propriété ou – si le traitement est en rapport avec des matières de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'affaire traitée est plus importante que la valeur des marchandises livrées – la copropriété (propriété fractionnée) sur l'affaire nouvellement créée en proportion de la valeur de la marchandise livrée sur la valeur de l'élément nouvellement créé. Si MEYRA GmbH perd sa propriété par association ou fusion ou si elle devait ne plus être propriétaire de l'objet de la livraison en cas de transformation, alors le client consent à transmettre à l'avance sa propriété à MEYRA GmbH au prorata de la valeur de la livraison dans la mesure où il y a copropriété du nouveau bien ainsi obtenu. MEYRA GmbH accepte l'offre faite. La remise est remplacée par la garde gratuite.

7.4. Le client est tenu de nous notifier immédiatement l'accès de tiers à toute marchandise livrée sous réserve de propriété et de nous fournir toutes les informations nécessaires à l'exercice de nos droits et de nous remettre tous les documents. Dans le même temps, le client doit informer le tiers de la propriété de MEYRA GmbH. Le client doit prendre en charge les frais occasionnés.

7.5. MEYRA GmbH s'engage à donner la mainlevée sur les sûretés lui revenant à la demande du client si elles dépassent de plus de 20 % de la valeur des créances à garantir. Le choix des valeurs de sûretés à lever appartient à MEYRA GmbH.

7.6. Dans le cas d'une demande d'insolvabilité d'un client, nous interdisons déjà la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons l'autorisation de prélèvement en ce qui concerne les créances qui nous ont été cédées.

7.7. En cas de défaut de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit inspecter immédiatement les marchandises lors de la livraison. S'il s'avère qu'il y a des vices apparents ou que des vices ont été trouvés suite à un examen approfondi, alors le client est en droit d'effectuer une réclamation par écrit dans la semaine qui suit la livraison. À l'expiration de ce délai, toute responsabilité concernant ces vices est exclue. Des droits de garantie existent pour les vices cachés à condition qu'ils nous soient signalés par écrit dans le délai d'une semaine après avoir été décelés.

8.2. Dans le cas d'une livraison défectueuse, nous sommes en droit, au choix, de procéder aux améliorations nécessaires ou d'effectuer la livraison d'un nouveau produit sans défaut. Le client est tenu de nous fournir l'article défectueux franco domicile pour contrôle et réparation. Si la réparation ou livraison ultérieure échoue, si elle n'est pas effectuée dans un délai raisonnable ou que nous la rejetons, le client peut, au choix, résilier le contrat ou demander une réduction du prix d'achat. La détermination d'un délai n'est pas nécessaire si la loi ne le prévoit pas.

8.3. La garantie est considérée caduque si le client fait modifier l'objet de la livraison par des tiers sans notre accord, rendant ainsi l'élimination des défauts impossible ou l'entravant considérablement. Mais dans tous les cas, les frais supplémentaires occasionnés par la modification sont à la charge du client.

8.4. Conformément aux dispositions précédentes, toute garantie éventuelle, que nous assumons vis-à-vis du premier utilisateur de l'aide technique, reste valable.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure de nature fonctionnelle de tous les articles livrés par nos soins, les éléments de montage, les batteries et les pièces détachées ainsi que les dommages dus à un stockage, une utilisation ou un traitement inadéquat ou incorrect des marchandises.

8.6. Les exigences ultérieures du client, en particulier les réclamations de dommages et intérêts en lieu et place de la prestation et d'indemnités par un dommage direct ou indirect – dommages induits et ultérieurs compris – sont exclues quel que soit le motif juridique invoqué. Cela ne s'applique pas si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence de MEYRA GmbH, de l'un de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires d'exécution, ou s'il y a eu violation intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Il faut entendre par obligations contractuelles essentielles, les obligations dont le respect permet l'exécution en bonne et due forme du contrat et auxquelles le partenaire contractuel se fie régulièrement et est en droit de s'y fier. En cas de dommages matériels et de préjudices pécuniaires causés par négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est toutefois limitée quant à son montant, au dommage prévisible spécifique au contrat. Sont en outre exclus les dommages corporels et/ou les atteintes à la santé résultant d'un manquement fautif de MEYRA GmbH de l'un de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires d'exécution.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les réclamations des clients en raison de défauts matériels sont prescrites au bout de deux ans à compter de la remise ou de la livraison de la marchandise au client. Délai de prescription pour les équipements remplacés et les réparations : 1 an à compter de la remise ou de la livraison de la marchandise au client. Cela exclut les demandes de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé et/ou les dommages dus à une négligence grave ou les dommages causés intentionnellement par MEYRA GmbH ou par l'un de ses auxiliaires d'exécution. À cet égard, les délais de prescriptions légaux sont applicables.

9.1. SERVICE PIÈCES DE RECHANGE

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose au client d'échanger les appareils défectueux contre des appareils entièrement révisés. Pour un échange concernant les appareils proposés, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les appareils de remplacement ont subi une révision complète et sont techniquement fiables.
- L'appareil défectueux doit être retourné gratuitement dans les 15 jours ouvrables à MEYRA GmbH. Le produit retourné redevient notre propriété.
- Si nous ne recevons pas l'appareil en retour, nous facturerons l'appareil de remplacement à 95 % de son prix de vente à neuf.
- L'appareil retourné doit correspondre au type et à la finition de l'appareil de remplacement livré.

En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne peut montrer que des traces d'usure correspondant à une utilisation normale.

- L'appréciation du retour de l'appareil conformément aux conditions susmentionnées est de la responsabilité de MEYRA GmbH. Si les conditions ne sont pas remplies, nous facturerons également pour l'appareil de remplacement livré, le montant susmentionné, déduction faite de la valeur résiduelle de l'appareil retourné.

10. RESPONSABILITÉ LORS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il est important de noter que des dispositions légales renforcées sont appliquées pour les fabrications spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par lui, sont uniquement autorisées si elles répondent aux exigences techniques de sécurité et qu'une autorisation écrite préalable y consent. Dans ce but, à notre demande, un modèle modifié ainsi qu'un plan de fabrication doivent être mis à notre disposition. Si des modifications techniques sont entreprises sans consentement écrit de notre direction et engendrent, en raison des modifications, des dommages auprès de tiers pour lesquels nous nous portons garants, alors le client est tenu, dans le cadre de notre relation bilatérale, de nous dégager de toute action engagée par les tiers.

11A. RETOUR DE MARCHANDISES, DE PRODUITS FINIS ET D'ÉLÉMENTS DE MONTAGE

Les marchandises renvoyées sans copie de la facture ou du bon de livraison se seront pas

reprises. Les marchandises retournées (dans leur emballage d'origine et à l'état neuf) seront créditées de 80 % de la valeur nette des marchandises. Ne sont pas repris les articles dont la livraison est supérieure à trois mois, les fabrications spéciales, les articles d'hygiène, les orthèses actives et de stabilisation utilisées, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100 €. En outre, sont exclus les fauteuils roulants fabriqués sur mesure (par exemple : les fauteuils roulants pour enfants et les fauteuils roulants adaptatifs). Le risque lié au transport est à la charge de l'expéditeur.

11B. ANNULATIONS DE COMMANDES DE PRODUITS FINIS

11B.1. Les annulations de commande sans accord préalable de MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

11B.2. Les annulations doivent être effectuées par écrit.

11B.3. Si un accord d'annulation est effectué sur des produits finis prêts à être livrés, les conditions sont les suivantes :

- Les aides techniques seront totalement créditées. Les fauteuils roulants en fabrication spéciale comme les fauteuils roulants de sport ne seront pas repris.
- Lors de l'annulation de fauteuils roulants adaptatifs une participation aux frais de 20 % de la valeur nette des marchandises sera retenue. Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters s'élèveront à 5 %. Pour les fauteuils roulants standards et les fauteuils roulants légers, les frais d'annulation seront de 10 %.

11C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais engendrés par la collecte et l'élimination des anciens appareils complets provenant des utilisateurs autres que les ménages. Nous pouvons organiser, contre remboursement des dépenses engagées, le retour et le recyclage / l'élimination de ces dispositifs, sous réserve qu'ils aient été vendus par nos soins. Les retours sans accord préalable de MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12. UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous sommes autorisés à stocker et à traiter en interne des données à caractère personnel concernant les clients dans le cadre des dispositions légales, en particulier selon la loi fédérale sur la protection des données.

13. DROIT APPLICABLE, TRIBUNAUX COMPÉTENTS, CLAUSES DE SAUVEGARDE

13.1. Sauf convention expresse contraire, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf est le lieu d'exécution.

13.2. Pour tous les litiges résultant directement ou indirectement du contrat, le tribunal compétent est celui de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. En outre, nous sommes en droit de poursuivre le client en justice devant le tribunal compétent à titre général dont dépend sa domiciliation.

13.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce à l'exclusion de la convention du droit commercial des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

13.4. Si certaines dispositions de ces conditions générales de vente devaient être totalement ou partiellement nulles ou invalides, alors la validité des dispositions restantes ne serait pas affectée.